

Informations pratiques

PROGRESS COM

Contact : Roch LOVISI 01 44 54 16 04 r.lovisi@ecoleprogress.com**Accessibilité**

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf :



- restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.
- dérogation aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : j.msihad@ecoleprogress.com**Formation :****Objectifs de la formation***Le titulaire du diplôme est capable :*

- *D'évaluer les droits et biens immobiliers sur un marché donné et de promouvoir les biens ou les droits destinés à une clientèle. De négocier pour le compte des différentes parties en présence et de rédiger les principaux contrats inhérents aux activités de vente ou location immobilière.*
- *Dans le cadre de la gestion de copropriété, de prendre en compte l'environnement juridique de l'immeuble, d'organiser et tenir les assemblées générales, d'assurer la gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, et d'assurer la conservation et l'entretien de l'immeuble.*
- *Dans le cadre de la gestion locative, d'effectuer la conclusion de mandats de gestion en fonction des particularités du bien, gestion des baux sur toute leur durée.*
- *D'entreprendre la négociation liée aux activités d'entremise (acheteur/vendeur, bailleur/locataire, entreprise/client...), d'animer des réunions et de groupes (copropriétaires, conseil syndical, association de locataires...), de produire des messages à caractère administratif, juridique, commercial et/ou informationnel à destination de prospects, vendeurs, acheteurs, bailleurs, locataires, administrations... de gérer la médiation entre les acteurs et les partenaires du secteur privé et/ou du secteur de l'immobilier social.*
- *D'identifier et de mettre en œuvre les règles de droit qui s'appliquent aux différents acteurs de l'immobilier, de formuler les problèmes posés et de proposer une solution pertinente argumentée, d'analyser et interpréter le fonctionnement des différents marchés, identifier les mesures mises en œuvre dans le cadre des politiques du logement. De repérer les contraintes d'urbanisme et réglementaires afférentes aux opérations envisagées.*

Chaque bloc peut être validé indépendamment.**La validation de tous les blocs permet d'obtenir le titre du BTS Professions Immobilières.****Taux de réussite et valeur ajoutée****Toutes filières et tous statuts confondus :****57.9% de nos étudiants interrogés ayant arrêté leurs études après l'obtention de leur BTS ont trouvé un emploi immédiatement.****80.5% de nos étudiants interrogés jugent que leur formation à ProgressCom a été bénéfique pour leur poursuite d'études.****Rentrée**

Mi-septembre

<p>Caractéristiques de la formation</p> <p>Enseignements professionnels :</p> <p>U31 – DROIT ET VEILLE JURIDIQUE</p> <p>U32 – ÉCONOMIE ET ORGANISATION DE L'IMMOBILIER</p> <p>U33 – ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>U4 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE</p> <p>U51 – TRANSACTION IMMOBILIERE</p> <p>U52 – GESTION IMMOBILIERE</p> <p>U D'initiative Locale</p> <p>Enseignements généraux :</p> <p>U1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION</p> <p>U2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1</p>	<p>Durée et tarifs</p> <p>En initial :</p> <p>Durée : 2 ans</p> <p>Statut : étudiant</p> <p>Prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année 3900 euros - 2^{ème} année : 3900 euros <p>En alternance :</p> <p>Durée : 2 ans</p> <p>Statut : Salarié alternant (Contrat : CDD de 12 à 24 mois)</p> <p>Prix : Formation gratuite (Financée par l'entreprise)</p> <p>Salaire : de 23 à 100% du SMIC selon votre âge, l'année de formation et le type de contrat (1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS)</p>
<p>Méthodes mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace numérique de travail - Possibilité de cours en distanciel - 6 salles de cours - Écrans numériques 	<p>Rythme de l'alternance</p> <p>2 jours et demi au centre de formation / 2 jours et demi plus la totalité des vacances scolaires* en entreprise (pour chaque année de formation).</p> <p>* sauf périodes indiquées dans le calendrier de formation en alternance.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu des connaissances par les professeurs (DST hebdomadaires, exercices notés, devoirs maison). - BTS blancs deux fois par ans (préparation aux écrits et aux oraux). - Evaluation de l'acquisition des compétences en entreprise (carnet d'apprentissage, visites en entreprise...) - Validation de stages (10 semaines en 1^{ère} année et 4 semaines en 2^{ème} année) dans le domaine de l'immobilier. - Examen final : passage de l'examen du BTS au mois de mai en général. <p>Chaque bloc peut être validé indépendamment.</p> <p>La validation de tous les blocs permet d'obtenir le titre du BTS Professions Immobilières.</p>	<p>Suite de parcours post diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence professionnelle de l'immobilier et de la construction, métier du droit de l'immobilier, activité immobilière, management et droit des affaires... - Licence Droit Économie Gestion, parcours professions métiers de l'immobilier, Économie et Gestion parcours MIPI (Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobilières)... - Bachelor gestion locative et syndic, management de l'immobilier, affaires immobilières, gestion du patrimoine... -
<p>Métiers et domaines d'activité</p> <p>Débouchés professionnels :</p> <p>Agent immobilier, Administrateur de biens immobiliers, Négociateur en biens immobiliers, Technicien immobilier, Promoteur immobilier, responsable agence immobilière, Gestionnaire de biens locatif, Gestionnaire de copropriété</p> <p>Secteurs d'activité :</p> <p>Secteur de la construction et de l'habitat, de la commercialisation, la location, et gestion individuelle et collective de biens neufs ou anciens.</p>	<p>Équivalence et passerelle</p> <p>120 crédits ECTS</p> <p>Passerelle :</p> <p>Dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour une personne ayant exercé dans le domaine de la vente et du conseil ou tout autre domaine, ce BTS constitue une passerelle vers les métiers de l'immobilier.</p>
<p>Conditions d'admission (Diplômes et modalités d'admission)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme niveau Bac Général, Technologique, Professionnel Tertiaire, ou équivalent, au minimum. - La candidature se fait sur sélection de dossier et entretien de motivation individuel. <p>Pour les candidatures en alternance, l'inscription ne sera définitive qu'à la signature d'un contrat (Professionalisation ou Apprentissage).</p>	<p>Admission définitive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la validation de la candidature par la commission de l'établissement - À signature du règlement intérieur et conditions générales de ventes pour les étudiants en initial - À la signature d'un contrat d'alternance (ou au paiement de la formation si pas d'obtention d'entreprise)